



Economic and Social Council

Distr.: General
28 November 2022

French only

Commission for Social Development

Sixty-first session

6–15 February 2023

**Follow-up to the World Summit for Social Development and the twenty-fourth special session of the General Assembly:
Priority Theme: Creating full and productive employment and decent work for all as a way of overcoming inequalities to accelerate the recovery from the COVID-19 pandemic and the full implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development**

Statement submitted by Association Humanity First Cameroon, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

* The present statement is issued without formal editing.



Statement

La pandémie au COVI-19 est un problème de santé mondiale qui a exacerbé les inégalités dans le secteur de l'accès à l'emploi. Les plus pauvres et les plus vulnérables sont ceux qui ont été le plus touchés par cette pandémie. Les minorités sexuelles et de genre auxquelles font partie les personnes LGBT (lesbienne, gay, bisexuelle et transgenres) autrefois vulnérables, ont été fortement impactés par les mesures mises en place pour limiter la propagation de cette maladie. Au Cameroun, la discrimination et la stigmatisation sociale réduisent les personnes LGBT au secteur informel. Elles sont donc ainsi beaucoup plus représentées dans les secteurs qui ont été fortement touchés par la COVID-19 notamment les restaurants, les services alimentaires, l'art sous toutes ses formes, les services de beauté et la prostitution. Ainsi donc, les mesures de confinement et de distanciation sociale mises en place par le Gouvernement ont eu un impact considérable sur l'accès à l'emploi des personnes LGBT. Elles ont été contraintes de se résoudre au chômage et aucune mesure n'a été prise par le Gouvernement pour compenser le manque à gagner de ces populations marginalisées et vulnérables. Cette situation vient une fois de plus nous rappeler l'importance de mettre en place des politiques nationales visant à permettre à toutes les minorités d'avoir accès à un emploi décent afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable souscrits par l'Etat du Cameroun à l'horizon 2030.

L'article de loi 347-1 du Code pénal camerounais punit les relations sexuelles entre personnes de même sexe d'une peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 20 000 à 200 000 francs CFA (40 à 400 dollars). Cette loi anti-homosexuelle expose les LGBT à la persécution et les rend plus vulnérables à la violence physique, psychologique et sexuelle. Ces violences sont souvent commises dans un climat d'impunité total. Cet article contribue donc à aggraver la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre perçues ou réelles. Aussi, cette loi constitue un obstacle majeur pour l'accès aux opportunités d'emploi et à l'insertion sociale. De nombreux cas de licenciements abusifs pour motif d'homosexualité perçue ou réelle ont été documentés dans les rapports de violation produits par les organisations de la société civile. Voilà ainsi des éléments légaux et sociaux qui démontrent à suffisance le faible accès à un emploi décent des LGBT dans un contexte marqué par la pandémie du COVID-19.

Sur le plan de l'éducation, nous notons un faible accès des LGBT à une éducation de qualité, ce qui justifie que la grande majorité se retrouve dans le secteur informel. L'éducation est pourtant reconnue comme la seule arme pour l'ascension sociale et qui permet à tout être humain d'accéder au marché de l'emploi afin de contribuer au développement participatif et inclusif de la société dans laquelle il vit. Mais malheureusement on constate que les personnes LGBT sont souvent sujettes au rejet, à l'intimidation et au harcèlement dans les milieux scolaires. C'est ce qui explique le pourcentage élevé des cas de décrochages scolaires observés avant l'obtention d'un diplôme académique. Les rapports annuels de violation des droits des personnes LGBT produits par les organisations de la société civile au Cameroun ont documenté plusieurs cas de ce genre au cours des cinq dernières années. Les mesures de confinement imposées pendant la pandémie au COVID-19 ont contraint les écoles à rester fermées. Cela a donc encore exacerbé le faible accès à l'éducation de ces populations déjà autrefois discriminées et marginalisées dans les écoles.

Réduire les inégalités à travers la promotion de l'inclusion et la diversité est un élément essentiel de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable indiquant « Ne laisser personne de côté » afin d'obtenir de meilleurs résultats pour tous, y compris les populations marginalisées telles que les LGBT. Or le travail décent permet de produire de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale et permet de participer aux décisions

qui affectent leur vie, l'égalité des chances et de traitement pour tous. Pour atteindre cet idéal en ce qui concerne l'accès à un emploi décent des populations, il est important de mettre en place des politiques visant à permettre à tous les citoyens d'avoir un emploi décent. Nous rappelons que le Cameroun a souscrit aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui visent à promouvoir un accès équitable au marché de l'emploi. On ne saurait donc comprendre voire expliquer qu'il existe une partie de la population qui du fait de la stigmatisation est réduite aux "petits métiers" qui pour la plupart relèvent du secteur informel.

Il faut donc indéniablement changer de paradigme si l'on veut atteindre les ODD à l'horizon 2030.

Quelques recommandations

- Mettre en place au Cameroun des mécanismes qui permettront d'évaluer les performances des entreprises sur la diversité et l'inclusion dans le domaine d'emploi spécialement envers la communauté LGBT ;
- Que le Ministère de l'Éducation national et de l'enseignement supérieur mettent en place des politiques visant à protéger les minorités contre toute forme d'harcèlement et d'intimidation en milieu scolaire ;
- Que le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle mette en place des mesures permettant de faciliter l'accès équitable aux opportunités à toutes les minorités ;
- Que le Cameroun respecte les engagements pris en matière d'accès à un emploi décent pour tous tel que stipulé par l'OIT ;
- Que le Gouvernement mette sur pied des mécanismes d'accompagnement des minorités touchées par les prochaines crises sanitaires telle que la COVID-19 afin de réduire leur impact sur le plan socio-économique.
